

**Niveau de la subvention cantonale allouée à la patinoire de Porrentruy : cette valeur est-elle justifiée ?**

La construction programmée d'une nouvelle patinoire à Porrentruy se base sur le projet des utilisateurs et le cadre financier présenté à l'assemblée des délégués du SIDP en date du 28.04.2014. Ce projet prévoit notamment, en plus d'une nouvelle patinoire, la construction d'une deuxième surface de glace, la construction d'une halle polyvalente côtoyant la patinoire, l'amélioration des offres de stationnement ainsi que la production d'énergie verte.

Le coût total du projet se monte à Fr. 16'640'000.- inclus Fr. 500'000.- alloués à une installation photovoltaïque, soit un total de Fr. 16'170'000.-.

Dans ce contexte, le gouvernement jurassien a décidé de soutenir financièrement le projet de financement jurassien à hauteur de 20%, soit 3'234'000CHF.

Au regard de la loi qui vise à encourager les activités physiques et le sport, Art. 25, Alinéa 2, nous apprenons que :

« L'Etat subventionne l'aménagement d'installations sportives à caractère régional et d'intérêt public. La subvention couvre entre 15 et 25 % des frais relatifs à l'aménagement de l'installation, en fonction de l'ampleur du besoin et de la proportion de la population qui bénéficie de l'installation ».

En sachant que :

- La patinoire actuelle est dans un état critique et nécessite une rénovation urgente ;
- La nouvelle patinoire permettrait de répondre aux exigences de la Ligue suisse de hockey ; elle permettrait de conserver une équipe en Ligue nationale, ce qui est profitable, en termes d'image, aux habitants des 3 districts du canton ;
- La patinoire ne concerne pas que le hockey sur glace, mais également le patinage artistique et le curling (pour les sports licenciés) ;
- La patinoire revêt aussi un rôle social, notamment grâce aux heures de patinage public (lieu de détente et d'activités central de la ville de Porrentruy ; c'est aussi un lieu de rencontre des citoyens de tout le canton avec, en plus, la potentielle salle polyvalente intégrée au projet ;
- Enfin, La patinoire joue un rôle important dans l'éducation ; elle permettrait à de nombreuses classes de s'y rendre pour apprendre à patiner. Qui plus est, elle est le lieu où se retrouvent chaque semaine tous les jeunes du canton qui pratiquent le hockey sur glace en parallèle à leur scolarité (programme Sport/Art/Etude).

En tenant compte de la situation actuelle, des défis à venir ainsi que de l'impact sur la population jurassienne, nous interpellons le gouvernement comme suit :

- Au vu du rôle central que joue la patinoire de Porrentruy dans les infrastructures sportives cantonales, comment le gouvernement évalue-t-il l'ampleur des besoins d'un tel projet ?
- Au vu des différents clubs sportifs et associations qui s'y regroupent, de l'importance sociale et éducative du bâtiment, ainsi que de la fréquentation moyenne des matches de hockey qui s'y déroulent, à combien le gouvernement estime-t-il la proportion de la population bénéficiant de l'installation ?
- Dans quel cas et selon quels critères d'autres projets ont obtenu un subventionnement de 25%, respectivement de 15%.
- Au vu de ces quelques points, comment le gouvernement justifie-t-il la décision de soutien apporté au projet de patinoire à hauteur de 20% et non de 25% ?

Nous remercions d'avance le gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 29.04.2015



l'auteur



Quentin Haas

